

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2025

COMPTE-RENDU

COMMUNE DE TOUËT-SUR-VAR (ALPES MARITIMES)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 novembre le Conseil municipal de la commune de Touët-sur-Var étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Monsieur Roger CIAIS, Maire.

En exercice : 14

Etaient présents : 11

Roger CIAIS, Alain MARTINEZ, Gérard LANOT, Christophe FAITOT-ROBION, Elodie BRIENNE, Martine ABIBI, Yvonne HAMON, Jennifer LECABLE, Sandrine SALINAS, Jacques JOLY, Bastien NATALI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ayant donné procuration :

Hélène COLOMBIÉ à Roger CIAIS

Dominique SASSI à Christophe FAITOT-ROBION

Etait absente : Nathalie CHARRIER

Il a été procédé conformément à l'article L121.14 du code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Alain MARTINEZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1. Point sur le projet autoconsommation du Haut-Village

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'état d'avancement du projet Autoconsommation du Haut-Village lequel accuse un retard dû à deux facteurs :

- La nécessité de changer le transformateur du Haut-Village. Début 2025, Monsieur le Maire avait organisé une réunion avec Enedis. À l'issue de cette réunion, Enedis indiquait qu'aucun problème de raccordement n'était constaté. En septembre 2025, Enedis nous indique le contraire !
- L'attente des habilitations nécessaires à l'entreprise retenue pour des installations supérieures à 36 kWc.

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose de ne pas signer le marché. Il suggère également de créer trois lots : un lot fondation en béton armé, un lot charpente couverture, un lot photovoltaïque.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en attente du marché et la modification de sa structure en un lot unique.

2 Point sur l'église du Haut-Village

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le procédé Mur-Tronic a été mis en place afin de stopper les remontées d'humidité constatées.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de l'appel d'offre relatif aux travaux de toiture et de désamiantage, une seule entreprise a répondu à la consultation. Le montant de l'offre s'élève, après négociations, à 120 392,00 € H.T. Il s'agit de l'entreprise Millot Charpente Bois associé à la Sirolaise.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir cette candidature et de signer le marché avec le groupement d'entreprises cité.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le choix de l'entreprise et autorise la signature du marché.

3 Décisions modificatives chapitre 12 (charges de personnel et frais assimilés)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les décisions modificatives nécessaires pour couvrir les dépenses imprévues :

- Frais de personnel : Des crédits supplémentaires sont requis pour couvrir des charges de personnel plus importantes que prévu.
- Maintenance : Changement de la pompe à chaleur de la salle de sports à la suite de l'incident d'Enedis. À noter que l'assurance d'Enedis devrait prendre en charge cette dépense imprévue.
- Énergie : Ajustement des crédits pour les frais d'électricité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les décisions modificatives suivantes afin d'équilibrer le budget.

Chapitre	Intitulé	Article	Opération	Dépenses	Recettes
012	Charges de personnel et frais assimilés	6413 Personnel non titulaire		+ 10 000.00 €	
011	Charge à caractère général	60612 Énergie Électricité		+ 15 000.00 €	
011	Charge à caractère général	615221 Entretien et réparations sur bâtiments publics		+ 15 000.00 €	
011	Charge à caractère général	623 Publicité, publications, relations publiques		+ 5 000.00 €	

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter les décisions modificatives ci-dessus.

4 Dotation cantonale 2026

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la liste des projets d'investissements envisagés pour l'exercice 2026 et souhaite engager les demandes de subventions correspondantes.

- Sécurité routière : Dans le cadre de la sécurisation, Monsieur le Maire propose l'installation de feux de récompense (dispositifs clignotants solaires asservis à la vitesse) à l'entrée du village dans la zone 30km/h et au Tournel. Le coût estimatif avec des feux « solaires » est de 15 000 € H.T (au lieu de 75 000 € initialement projetés pour des feux raccordés au réseau électrique).
- Travaux eaux pluviales : Monsieur le Maire propose la pose de grilles pour la récolte des eaux pluviales :
 - o Sur la route du Praz de Blanc : Un devis, proposé par l'entreprise Dalmasso Frères s'élevant à 4 800 €, a été présenté.
 - o Au quartier du plan : Pour améliorer l'évacuation des eaux de pluies vers le canal du Cians, un devis de l'entreprise Dalmasso Frères a été proposé pour un montant de 16 552.80 €.
- Cimetière : Trois devis ont été présentés pour les travaux d'extension du cimetière :
 - o B-Rail pour un montant de 7 033.80 € H.T. Un devis complémentaire pour la pose est en attente.
 - o Bonna Sabla pour un montant de 6 785 € H.T.
 - o CBS Béton pour un montant de 9 971.96 € H.T.

Seule l'entreprise B-Rail est en mesure de fournir les caveaux et les enfus conformes aux existants.

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise B-Rail pour la réalisation de caveaux et enfus pour un montant de 7 033.80 € H.T. À cette dépense de fournitures, il conviendra de rajouter le coût de la pose.

- Borne incendie : À la suite de la consultation auprès d'entreprises pour la pose d'une borne incendie, deux devis ont été proposés :
 - o Dalmasso Frères pour un montant de 5 940 € H.T.
 - o Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour pour un montant de 3 814.25 H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre de la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour pour un montant de 3 814.25 € H.T.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le programme de travaux ainsi que les montants présentés.

5 Marché italien

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir été sollicité par un marchand italien souhaitant exposer et vendre ses produits sur la commune. Le pétitionnaire souhaite mettre en place un marché hebdomadaire, chaque jeudi pour proposer des produits alimentaires. Après examen des produits proposés, il apparaît que beaucoup sont similaires aux produits proposés par nos commerçants locaux. Considérant la nécessité de préserver l'activité économiques des commerces locaux qui participent à la vie de la commune de Touët-sur-Var tout au long de l'année, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de refuser la mise en place de ce marché de produits italiens.

6 Nuisances sonores à la villa Mon Rêve (ex-hôtel de la gare)

Le syndicat de copropriété de la villa Mon Rêve a sollicité Monsieur le Maire concernant les nuisances générées lors des manifestations et des locations de la halle polyvalente. Une demande d'installation d'un mur antibruit a été formulée. La solution d'un mur antibruit n'était pas raisonnable financièrement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de privilégier une solution préventive en rappelant systématiquement les dispositions du règlement intérieur aux locataires lors de la signature de la convention de mise à disposition de la halle avec arrêt de la manifestation à 02 h 00 et la limitation de la puissance de la sonorisation à 60 dB.
Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse l'installation d'un mur antibruit.

7 Location de la halle polyvalente le 29 mars 2026

Monsieur le Maire a été sollicité pour la location de la halle polyvalente à des personnes venant de la côte en vue d'un rassemblement d'une centaine de personnes.
Considérant les nuisances sonores déjà constatées lors des précédentes manifestations, le conseil municipal, à l'unanimité, refuse d'accorder la location de la halle polyvalente.

8 Médecin

Madame Yvonne HAMON informe le conseil municipal ~~qu'un médecin sera prochainement reçu dans notre commune. Une entrevue est d'ores et déjà organisée en présence de Monsieur le Maire pour présenter les arguments en faveur du territoire.~~

9 Éclairage nocturne

Madame Yvonne HAMON rappelle que la commune de Touët-sur-Var a obtenu deux étoiles au label « Villes et Villages Étoilés ». Conformément aux critères de ce label, l'éclairage public doit être éteint à partir de 23h00.
Le conseil municipal confirme, à l'unanimité, que l'extinction nocturne de l'éclairage public est effective à 23h00.

10 Demande d'achat d'un transcribeur

Madame Martine ABIBI informe le conseil municipal qu'une proposition a été formulée concernant l'acquisition d'un enregistreur et re-transcribeur vocal. L'objectif est de faciliter la prise de notes et garantir une retranscription fidèle des débats ~~pour~~ le secrétariat.
Le conseil municipal à l'unanimité, demande que des renseignements complémentaires soient pris sur les solutions techniques disponibles ainsi que sur leurs tarifs respectifs avant toute décision.

11 Questions diverses

Monsieur Gérard LANOT propose la remise en état du local du 14 juillet au Haut-Village. Deux devis pour les travaux électriques ont été établis pour un montant total de 1 765 €. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de réhabiliter le local.

Madame Yvonne Hamon :

- Expose l'état d'avancement de la collecte de dons pour la rénovation de l'église du Haut-Village. La mobilisation a permis de récolter la somme de 10 000 € en moins de trois mois. Par ailleurs, un abondement de 6 000 € a été ~~obtenue~~ auprès de la Fondation du Patrimoine. ~~Le conseil municipal adresse ses félicitations à Madame Yvonne HAMON pour le succès de cette initiative.~~
- Invite le conseil municipal à soumettre des idées ~~et échanger des photos, des souvenirs pour enrichir la préparation du Pitchoun 2026.~~
- Rappelle l'utilité de l'application Illiwap ~~pour permettre aux administrés de signaler des incidents (ampoules défectueuses, décharges sauvages, etc.).~~ Le conseil, à l'unanimité, demande au secrétariat de procéder à une campagne d'information pour encourager l'utilisation de cet outil.

Monsieur Christophe FAITOT-ROBION :

- Signale l'accumulation de feuilles qui se décomposent sur le sol du terrain de tennis, ce qui risque de détériorer la surface. Il propose au conseil municipal de procéder à leur enlèvement par les agents municipaux et de réaliser un élagage ciblé (sans abattage). Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'élagage.
- Souligne un manque d'éclairage dans l'allée Belteix lors d'événements **nocturne** à la halle polyvalente. Il propose d'aménager un éclairage. Monsieur le Maire propose de faire établir un devis pour sécuriser l'accès de cette allée.

Monsieur le Maire informe avoir été sollicité pour la mise en place **d'un abri à livre**. Il **confirme le projet de mise en place. Il s'engage à en suivre l'exécution.**

12 Budget

Monsieur le Maire présente le résultat financier de l'exercice 2025 et les projections pour 2026 de la commune. Au terme de l'exercice 2025, l'excédent global s'élève à 139 000 € en fonctionnement et 139 617 € en investissement, la trésorerie est établie à 958 020,59 €. La préparation du budget 2026 prend en compte les investissements restant à réaliser tels que : la rénovation de la galerie des Présidents, les travaux des entrepôts communaux au Tournel, la rénovation de **la chapelle et de l'église Saint-Martin**, **les vignes des écoles** au Plan Soutteirran. En tenant compte des restes à réaliser en dépenses 715 125 € et en recettes 501 812 €, la trésorerie serait de 744 707.59 €.

En ce qui concernent les nouveaux projets d'investissement de 2026 : protection contre les chutes de pierres, le projet du raisin de table, **caveau** et enfeus ainsi que les travaux de voirie et de sécurité concernant les dotations cantonales 2026, le coût des dépenses s'élèveraient à un total de 953 000 € contre 797 000 € en recettes.

Monsieur le Maire souligne qu'après intégration de l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 100 000 € et du remboursement de la TVA (114 000 €), la trésorerie prévisionnelle finale s'établirait, fin 2026, à 688 707.59 €.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation financière qui servira à la discussion pour l'élaboration du budget primitif 2026.

La séance est close à 20h00

Roger CIAIS, Maire de Touët-sur-Var
Le 29 novembre 2025

